

# CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 29 Janvier 2010

---

Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DES ARCHIVES, DU PATRIMOINE ET DES MUSÉES DÉPARTEMENTAUX

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 6/05

OBJET : Budget primitif 2010 : Budget annexe des boutiques de la Direction des Archives, du Patrimoine et des musées départementaux.

RÉSUMÉ : Ce budget annexe qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 435 280 € en 2010 (contre 324 960 € en 2009), retrace les opérations qu'il est prévu de réaliser en régie dans les musées départementaux et au Château de Blandy-les-Tours. Il s'agit d'opérations qui, pour certaines, sont assujetties au régime général de la TVA et qui sont en progression significative compte tenu de l'augmentation de la fréquentation des sites.

### I - DEPENSES D'EXPLOITATION

#### OUVERTURE D'UNE ENVELOPPE DE DEPENSES D'EXPLOITATION 2010

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création de l'opération suivante :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération
Achats d'ouvrages et objets	435 280
<b>Total de l'enveloppe de dépenses 2010</b>	<b>435 280</b>

L'opération « achats d'ouvrages » correspond aux dépenses d'acquisitions d'objets d'art, et d'ouvrages destinés à la vente. Cette opération permet aux différents sites départementaux de constituer des stocks d'objets et d'ouvrages proposés à la vente aux visiteurs.

**II - RECETTES D'EXPLOITATION****OUVERTURE D'UNE ENVELOPPE DE RECETTES D'EXPLOITATION 2010**

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création des opérations suivantes :

<b>Libellé de l'opération</b>	<b>Montant de l'opération</b>
Ventes soumises à TVA	148 000
Ventes non soumises à TVA	287 280
<b>Total de l'enveloppe de recettes 2010</b>	<b>435 280</b>

La première opération correspond aux prévisions de ventes d'ouvrages et d'objets, effectuées par les Musées départementaux et le château de Blandy-les-Tours, soumises à la taxe sur la valeur ajoutée en vertu de l'article 256B du Code Général des Impôts.

La seconde opération retrace les recettes non soumises à la TVA telles que les redevances et droits d'entrée, les abonnements ou les frais de port.

En conclusion, je vous propose d'approuver :

la création des opérations 2010 en fonctionnement par chapitre telles que présentées dans le projet de décision joint au rapport.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 6/05 des rapports soumis à la commission  
n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme

Rapporteurs : M. WALKER  
Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme

M. TURBA  
Commission n° 7 - Finances

---

Séance du 1<sup>er</sup> Février 2010

OBJET : Budget primitif 2010 : Budget annexe des boutiques de la Direction des Archives, du Patrimoine et des musées départementaux.

**LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,**

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme,

Vu l'avis de la Commission n° 7 – Finances,

**DECIDE**

- d'adopter le budget primitif pour 2010 du budget annexe « Boutiques » conformément au tableau de répartition des crédits par chapitre ci-après :

**SECTION D'EXPLOITATION**

CHAP.	INTITULE	Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	435 280	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		416 280
75	Autres produits de gestion courante		19 000
	<b>TOTAL</b>	<b>435 280</b>	<b>435 280</b>

LE PRESIDENT,



